

Crous consommation des droits aux bourses

Par Aydin, le 17/01/2012 à 12:57

Bonjour

Je suis actuellement en Master 1. C'est mon second, étant donné que j'en ai validé un autre l'an dernier dans la même mention mais avec une spécialité différente (je suis en droit). Donc, sur mes 3 droits aux bourses à compter de la licence, je consomme actuellement mon deuxième, il m'en reste un pour l'année prochaine

En fait, l'an prochain, je voudrais partir étudier à l'étranger (cadre erasmus, profitant de mon dernier droit) et faire mon M2 l'année suivante. Logiquement, je n'aurai plus droit aux bourses à ce moment là.

L'idéal serait que le stage de mon M2 soit en alternance et rémunéré.

Dans le cas contraire, je n'aurais aucune source de financement pour mon année - parents incapables de me soutenir à ce niveau.

Pensez-vous qu'il y a quelque chose pour les étudiants dans mon cas?

En fait, je pense à tous ces étudiants qui ratent leurs semestres dont la validation conditionne l'acquisition des crédits ects ouvrant droit aux bourses mais qui se voient accorder néanmoins des aides au titre du "fond d'urgence"

Pensez-vous que je pourrai en disposer?

A défaut, je pense que je devrai me tourner vers une assistance sociale.

Y a-t-il déjà eu des gens dans ce cas?

Merci d'avance pour vos réponses